

Mairie de CHAILLEY 			<b>DELIBERATION</b> <b>0013 / 2025</b>	Objet : <b>TRAVAUX</b>  <b>Réparation de la toiture du salon de coiffure</b>
			Séance du <b>27/01/2025</b>	
<b>MEMBRES CONSEIL</b>			<b>Etaient présent :</b> Messieurs Philippe GUINET-BAUDIN, Maire, Stéphane BOQUANT, Marcel RENAULT, Adjoint, Philippe FERLET, Alain GORNEAU, Hubert JOSSIER, Claude MARGUENAT, Mesdames Marie-France DAGUIN, Laurence RENVOYE  <b>Etaient absents excusés :</b> M. Hervé CYGANKO pouvoir à M. Guinet-Baudin, Mme Ismérie BRUNAT pouvoir à M. Boquant, M. Patrice DOYEN pouvoir à M. Renault, Mme Nathalie LAMBERT, Mme Viviane ROUSSEL  <b>Secrétaire de séance :</b> M. Stéphane BOQUANT	
Afférent au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération		
15	14	9+3		
DATE DE CONVOCATION  <b>22/01/2025</b>				
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification du <b>30 JAN. 2025</b>				

**Visa :**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

**Exposé :**

Considérant les infiltrations d'eau dans la toiture du salon de coiffure  
Sur proposition du Maire et des membres de la commission des travaux

**Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- 1/ Décident de faire réparer les fuites
- 2/ Acceptent le devis de l'entreprise DE LIMA pour un montant de 2 784 €
- 4/ Mandatent le Maire ou l'adjoint en charge des travaux pour en poursuivre l'exécution et inscrire la dépense aux budgets

Vu, Fait et délibéré, les jour et an que dessus ont

Signé tous les membres présents

Le Maire

Philippe GUINET BAUDIN

